



Réponse au postulat de M. Henri Klunge et consorts

« Pour faire voter les plus jeunes, Easyvote »

Rapport-préavis N° 2018/36

Lausanne, le 23 août 2018

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

Le projet Easyvote s'adresse aux citoyen-ne-s âgés entre 18 et 25 ans et a pour but d'encourager la participation politique en informant de manière simple et accessible sur les objets des votations fédérale et cantonale. A ce titre, il propose aux communes d'abonner leurs jeunes à une brochure d'information, envoyée à leur domicile quatre fois par an, en complément des documents de vote officiels.

La Municipalité salue toute initiative destinée à promouvoir l'exercice des droits politiques et à lutter contre l'abstentionnisme. Cependant, elle estime que le coût de la prestation proposée par Easyvote est trop important par rapport à son impact sur la participation des jeunes, qui reste difficilement mesurable. Par ailleurs, d'autres mesures sont déjà mises en œuvre pour inciter la population à voter et à élire ses représentant-e-s. Celles-ci s'adressent à l'ensemble de la population lausannoise et pas seulement aux jeunes citoyen-ne-s. En vue d'étendre les mesures existantes, la Municipalité prévoit, entre autres, de mettre en avant l'offre numérique d'Easyvote, notamment par le biais de clips vidéos qui expliquent les objets des votations.

2. Objet du rapport-préavis

Le présent rapport-préavis répond au postulat de M. Henri Klunge et consorts « Pour faire voter les plus jeunes, Easyvote » déposé le 1^{er} mars 2016 et renvoyé à la Municipalité le 13 décembre 2016 pour étude et rapport-préavis.

Lors de sa séance du 23 mai 2016, la commission du Conseil communal chargée d'examiner le postulat a exprimé le vœu que la Municipalité, dans son rapport, élargisse la réflexion sur la participation politique à l'ensemble de la population.

Comme rappelé dans le texte soumis par M. Henri Klunge et consorts, un postulat a également été déposé en ce sens par M. le député Nicolas Rochat Fernandez auprès du Grand Conseil.

3. Préambule

3.1 Rappel de la problématique de l'abstentionnisme

En 2013, la Municipalité répondait, par son rapport-préavis N° 2013/40¹, à une motion et deux postulats traitant de la problématique de l'information en matière de droits civiques et de l'abstentionnisme. Elle y rappelait l'inquiétude récurrente et légitime des parlementaires de l'ensemble de la Suisse à l'égard des faibles taux de participation. Des facteurs sociétaux, ainsi que la complexité des systèmes politique et électoral, permettaient d'expliquer l'ampleur du phénomène.

¹ Rapport-préavis N° 2013/40 « Réponse à la motion de M. Gilles Meystre et consorts "Pour une information systématique et régulière auprès des jeunes et des étrangers, relative à leurs droits et devoirs civiques", à la motion de Mme Solange Peters et consorts "Pour une information des électrices et des électeurs de nationalité étrangère" et au postulat de M. Jean Tschopp "Aux urnes citoyens !" ».

Cinq ans plus tard, ces éléments sont toujours d'actualité. La volonté de la Municipalité est de poursuivre ses actions en faveur de l'éducation à la citoyenneté et de continuer à agir sur l'information destinée aux électrices et électeurs. En effet, il est impératif de mettre à disposition de la population les informations utiles concernant les systèmes politiques, le droit de vote et d'éligibilité, le mode d'emploi du matériel de vote, les objets des scrutins, etc..

Sans revenir de manière détaillée sur les éléments déjà présentés dans le rapport-préavis N° 2013/40 précédemment cité, il faut rappeler que seule une minorité d'abstentionnistes l'est par manque d'information, d'accès à l'information ou de compréhension du fonctionnement : la majorité s'abstient par manque d'intérêt et/ou par choix.

3.2 Participation des jeunes

S'agissant plus particulièrement des jeunes, les statistiques lausannoises relatives aux scrutins cantonaux et fédéraux du premier semestre 2018 confirment la tendance annoncée par les postulants. En effet, les personnes âgées de 18 à 25 ans ont un taux de participation plus faible, en moyenne de 15 points, par rapport au taux de participation global lausannois.

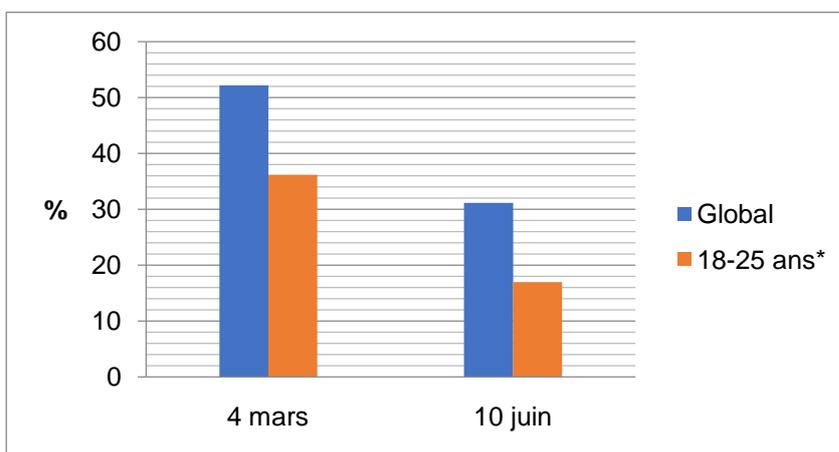


Tableau 1 : Taux de participation aux scrutins 2018 – Lausanne

*sont comptabilisés les votes des personnes âgées de 18 à 25 ans révolus à la date du scrutin

Il s'agit d'une observation récurrente pour cette tranche d'âge. Le taux de participation augmente ensuite de manière linéaire jusqu'à 70 ans, âge à partir duquel il baisse assez rapidement. A noter que les plus jeunes des votants ont généralement un taux de participation plus élevé que la moyenne des 18-25 ans, car ils expérimentent leur droit de vote pour la première fois peu après 18 ans.

4. Le projet Easyvote

4.1 Présentation du projet

Le projet Easyvote a été lancé en 2011 par la Fédération suisse des parlements des jeunes (FSPJ), association qui réunit et soutient 60 parlements des jeunes. Partant du constat que les citoyens âgés de 18 à 25 ans participent moins aux votations et aux élections que les citoyens plus âgés, la FSPJ introduit la brochure d'aide à la votation Easyvote.

Envoyée en complément des documents officiels de vote, la brochure vise à simplifier la tâche des jeunes adultes en leur proposant des informations plus simples à comprendre et moins longues. Les textes, rédigés « par les jeunes, pour les jeunes »², se basent entièrement sur le matériel officiel fourni par la Chancellerie fédérale ou les chancelleries d'Etat cantonales. Pour chaque objet, le texte se divise comme suit :

- explications concernant la situation actuelle ;

² Brochure Easyvote pour les votations du 10 juin 2018, page 2.

- ce qui changerait si l’initiative/le référendum est accepté-e ;
- les buts de l’initiative/du référendum ;
- trois arguments des partisans et trois arguments des opposants.

Les communes sont en charge de l’inscription à l’abonnement et de son financement, dont le montant s’élève à CHF 6.90 par jeune et par année. En 2017, plus de 300 communes suisses participaient au projet, dont environ 70 dans le canton de Vaud, par exemple Morges, Pully et Yverdon-les-Bains.

En plus de la brochure, le projet Easyvote produit des vidéos mises en ligne sur Internet, propose une application mobile gratuite et organise régulièrement des conférences thématiques.

4.2 *Les principales limites*

L’impact de la brochure Easyvote sur la participation des jeunes est difficile à évaluer. Parmi la quinzaine de communes vaudoises abonnées ayant été consultées, il n’est pas constaté d’évolution significative, à l’exception de la Commune d’Ecublens où la participation des jeunes a augmenté en moyenne de 10% à 15% entre 2014 et 2018. Quelques communes ont décidé de ne plus reconduire l’abonnement après quelques années d’essai, par exemple Epalinges, ou de le réduire à la tranche d’âge des 18-19 ans, qui exercent leur droit de vote pour la première ou la deuxième fois. La commune de Renens, quant à elle, envoie la brochure aux jeunes ayant atteint l’âge de 18 ans et aux personnes naturalisées uniquement lors de leur première participation à une votation.

Par ailleurs, si l’on considère le nombre de personnes dans la tranche d’âge cible pour un abonnement à la brochure Easyvote, le coût moyen pour la Commune de Lausanne s’élèverait à CHF 65’000.- par an. Ce montant est considérable, étant donné le peu de garantie de l’efficacité du projet.

Une solution pour réduire le coût de l’abonnement serait de joindre le livret d’Easyvote à la documentation officielle. L’envoi de ce matériel est de la compétence du Canton. Or, lors de la séance du Grand Conseil du 13 février 2018³, la conseillère d’Etat Mme Jacqueline de Quattro a rappelé qu’il est interdit de joindre tout autre objet au matériel officiel de vote. Selon l’intervention orale de cette dernière, le Canton n’entend ni allouer de subventions aux communes ni soutenir directement Easyvote, et ce notamment pour des raisons budgétaires.

Quant à la Confédération, elle finance indirectement la brochure à travers les subventions attribuées à la FSPJ. Toutefois, la volonté de la Chancellerie fédérale est de remplacer progressivement le format papier au profit de contenu publié sur Internet. Dans cette optique, elle publie, depuis 2016, des clips vidéos d’environ trois minutes dans lesquelles les objets de votations fédérales sont présentés.

Il convient également de relever que la brochure Easyvote est rédigée dans un langage destiné principalement aux jeunes, surtout dans ses pages d’introduction. Or, conformément au vœu formulé par la commission du Conseil communal, il est demandé d’allouer des ressources en faveur de mesures qui encouragent la participation de l’ensemble de la population.

4.3 *L’avis du Conseil des jeunes*

Pour rappel, le postulat déposé par M. Henri Klunge et consorts demande l’avis du Conseil des jeunes de Lausanne (CDJL) sur la participation de la Commune au projet Easyvote. Fondé sur l’initiative de la Ville, le CDJL est constitué de 60 membres de 13 à 25 ans, issus de Lausanne et sa région, et agit dans différents domaines, comme le sport, la formation, l’égalité, et les sujets d’actualité qui lui sont soumis par le Conseil Communal.

Lors de sa séance du 11 juin 2018, le CDJL a été consulté sur la pertinence de distribuer la brochure Easyvote. Les membres présents ont exprimé qu’ils trouvaient excellent le but d’Easyvote, à savoir

³ Séance du Grand Conseil du 13 février 2018, réponse à la question orale de M. Nicolas Rochat Fernandez déposée le mardi 6 février 2018 « A quand un réel soutien du Canton au projet Easyvote ainsi qu’une réponse au postulat afférent transmis au Conseil d’Etat le 31 mai 2016 ? ».

vulgariser les sujets des votations fédérales. Néanmoins, ils ne pensent pas qu'une brochure papier soit le meilleur support pour toucher les jeunes. De plus, l'esthétique assez austère ne donne selon eux pas vraiment envie de lire le fascicule.

Par contre, ils estiment que les vidéos qui sont également réalisées par Easyvote, et visibles sur leur site ou sur Youtube, sont beaucoup plus intéressantes. L'application Easyvote pour smartphones est un autre support jugé plus pertinent pour toucher les jeunes que la brochure.

Dans son ensemble le CDJL, considère que la Ville de Lausanne ne devrait pas dépenser une telle somme pour abonner les jeunes entre 18 et 25 ans. Le coût est trop important pour un résultat beaucoup trop aléatoire.

5. Actions lausannoises pour la promotion de la participation

En termes d'actions favorisant l'éducation à la citoyenneté et l'information des électrices et électeurs lausannois, la Ville met déjà en œuvre une série de mesures. En voici quelques exemples :

- concernant les mesures adressées spécifiquement aux jeunes, il convient de rappeler les actions menées, depuis 2010, par le **Conseil des jeunes de Lausanne**. L'un de ses objectifs est de promouvoir la participation des jeunes. Au niveau local, des actions ciblées telles que le Gala des 18 ans, organisée chaque année au Capitole, sont l'occasion de sensibiliser les jeunes citoyens à leurs nouveaux droits politiques ;
- pour les élèves de 10^e et 11^e année (14 à 16 ans), des **visites des « lieux de pouvoirs »** sont organisés en présence d'un-e conseiller/ère communal-e. Il s'agit de découvrir les sièges institutionnels de la Municipalité et du Conseil communal et de comprendre leur fonctionnement ;
- la **Conférence romande des délégués à l'enfance et à la jeunesse** organise également des opérations sur le territoire de la Commune. Citons par exemple l'action menée à l'entrée des boîtes de nuit lausannoises les vendredis et samedis avant les élections fédérales, consistant à poser le tampon « j'ai voté » au poignet des visiteurs ;
- sur son **site Internet**⁴, la Ville a développé des pages spécifiques sur les votations et élections, destinées aux nouveaux électeurs et à toute personne qui souhaite rechercher un renseignement ou rafraîchir ses connaissances civiques. Qui vote, comment et où, informations sur les prochains scrutins et sur les droits politiques, modes d'emploi, etc. font partis des nombreuses pages mises à disposition. S'agissant des pages d'éducation à la citoyenneté adressées plus spécifiquement aux jeunes citoyens, elles sont pensées pour compléter les cours obligatoires du plan d'études romand, avec des informations spécifiques sur Lausanne ;
- en plus des pages sur la toile, la brochure « **Votre guide. Un mode d'emploi pour mieux comprendre la citoyenneté** » réunit les principaux contenus disponibles en ligne. Elle est envoyée à chaque nouveau citoyen de la Commune (jeunes et électeur/trice-s étranger/ère-s) avec pour objectif de faciliter l'exercice des droits politiques. Pour les élections communales générales, la Ville est soutenue par le Département des institutions et de la sécurité qui prépare la brochure explicative « Comment voter en 4 points », incluse dans le matériel officiel de vote ;
- sont également à signaler les **séances d'informations**, les ateliers pratiques, le bus citoyen, les visites-apéritifs et visites-goûters pour découvrir les institutions de la ville, la projection de films, etc., organisés par le Bureau lausannois pour les immigrés et ouverts à toute la population.

6. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Henri Klunge et consorts

Au vu des éléments présentés ci-dessus, la Municipalité ne souhaite pas acquérir d'abonnement à la brochure Easyvote. Elle poursuit son engagement contre l'abstentionnisme en favorisant l'accès à l'information non seulement aux jeunes citoyen-ne-s, mais également aux étranger/ère-s et à l'ensemble de la population, d'une part en continuant ses actions ponctuelles et concrètes, d'autre part en renforçant ses publications sur Internet.

Dans cette optique, sur proposition du CDJL, une mention du site Internet du projet Easyvote sera ajoutée au courrier envoyé à chaque citoyen-ne à l'occasion de ses 18 ans. De plus, les clips pro-

⁴ <https://www.lausanne.ch/votations>

duits et mis en ligne par la Chancellerie fédérale qui expliquent les élections et votations fédérales seront systématiquement repris et publiés sur le site Internet de la Ville et les réseaux sociaux. La Confédération met ces clips à disposition des communes gratuitement. Pour les objets cantonaux et communaux, des clips explicatifs pourront être commandés auprès d'Easyvote. Sur la page Internet de la Ville dédiée aux votations et aux élections, un lien direct vers le site d'Easyvote sera ajouté. Enfin, des exemplaires de la brochure Easyvote seront mis à disposition de la population dans les locaux d'Info cité pour les scrutins à venir. L'ensemble de ces mesures sera mis en œuvre d'ici la fin du premier trimestre 2019.

7. Cohérence avec le développement durable

La réponse de la Municipalité au postulat de M. Henri Klunge et consorts est cohérente avec le concept de développement durable, en ce sens qu'elle limite la production de papier.

8. Aspects financiers

8.1 Incidences sur le budget d'investissement

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget d'investissement de la Ville.

8.2 Incidences sur le budget de fonctionnement

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget de fonctionnement de la Ville.

9. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,
vu le rapport-préavis N° 2018/36 de la Municipalité, du 23 août 2018 ;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Henri Klunge et consorts.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter